



CONSEIL  
COMMUNAL

---

# Rapport de la commission de Gestion

---

## Exercice 2022

---

Gimel, le 5 juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion, composée de :

Sophie Croisier, Présidente  
Jean-Michel Renaud  
Saverio Nutricato  
Marc Guillet  
Nathalie Bussard, rapporteuse

s'est réunie à 10 reprises pour examiner les comptes ainsi que la gestion de la commune pour l'exercice 2022, dont une rencontre avec la Municipalité.

En vertu du mandat qui lui a été confié et en application des articles 91ss du règlement du Conseil Communal, la commission a procédé à l'examen de la gestion ainsi que des comptes 2022.

## Introduction

---

L'exactitude de la comptabilité est attestée par le bureau fiduciaire CoFiRev Sàrl à Bière. La commission a eu à sa disposition toutes les pièces justificatives, documents comptables et rapports nécessaires à son fonctionnement. La commission a procédé à l'examen des comptes par comparaison entre montants budgétés et effectifs, ainsi que par pointages.

Nous avons également vérifié les postes du bilan, les investissements et les préavis.

Par souci de clarté, les montants sont indiqués sans les centimes.

Plusieurs préavis, votés précédemment, ont eu des incidences sur l'exercice 2022, à savoir :

### **N° 05-2017 « Autorisation de travaux - Réfection de la Grand 'Rue »**

Un montant de CHF 2'500'000 avait été alloué, subventions cantonales non déduites. Après le versement des subventions et amortissements, il reste un montant de CHF 1'911'519 à amortir. Nous constatons que le préavis est clôturé et que le crédit voté a bien été respecté.

#### **N° 10-2021 « Réfection route d'Aubonne »**

Un montant de CHF 900'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2022 sont de CHF 115'098. Ce préavis est en cours.

#### **N° 11-2021 « Arrêt de bus Le Prunier »**

Un montant de CHF 531'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2022 sont de CHF 21'564. Ce préavis est en cours.

#### **N° 02-2022 « Nouveau bâtiment UAPE »**

Un montant de CHF 3'680'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2022 sont de CHF 181'527. Ce préavis est en cours.

#### **N° 03-2022 « Remplacement chaudière à bois Marais »**

Un montant de CHF 421'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2022 sont de CHF 166'236. Ce préavis est en cours.

#### **N° 01-2015 « Crédit d'étude aménagement place de la Vernette »**

Un montant de CHF 805'000 a été alloué. Les dépenses au 31.12.2022 sont de CHF 4'659. Ce préavis est en cours.

## **Résultats de l'exercice**

---

L'exercice comptable 2022 boucle sur un bénéfice de CHF 375'272, en regard du budget qui prévoyait un déficit de CHF 338'421.

La marge d'autofinancement sert à financer les investissements et amortir les dettes, qui s'élève à CHF 1'870'233, soit environ CHF 530'000 de plus qu'en 2021.

Le bon résultat de l'exercice a permis des amortissements du patrimoine administratif de CHF 1'026'484, des amortissements supplémentaires de CHF 250'800 et une attribution aux réserves et financement spéciaux de CHF 217'676.

Le plafond d'endettement est de CHF 23 million pour un total de dettes de CHF 15'042'680, soit une diminution des dettes de CHF 1'326'342 par rapport à 2021. Comme l'an dernier et depuis 2007, les amortissements n'ont jamais été aussi élevés. Au vu des investissements futurs (routes, distribution d'eau, hôtel de l'Union entre autres) la commission de gestion félicite la Municipalité pour sa gestion clairvoyante des comptes communaux.

Le ratio d'endettement net par habitant est en baisse, CHF 3'666 pour 2022 en regard de CHF 4'378 en 2021.

## **Administration générale**

---

### **Population – Contrôle des habitants**

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2022 s'élevait à 2'414 soit une augmentation de 12 habitants depuis fin 2021. Le nombre d'habitants se stabilise au vu de la fin de la construction du quartier du Closez.

## Domaines et bâtiments

---

### **Forêts et pâturages**

Un montant de CHF 35'000 a été budgétisé et les dépenses se sont élevées à CHF 71'161. En raison de la sécheresse et des attaques fréquentes des bostryches, des traitements supplémentaires ont dû être effectués sur le bois.

### **Bâtiments**

La commission de gestion a continué son travail de contrôle sur les bâtiments. Elle remercie la Municipalité pour avoir séparé les patrimoines administratifs et financiers.

A titre informatif, vous trouverez en annexe le tableau des charges et revenus.

### **Patrimoine financier**

Globalement, les bâtiments occupés par des tiers (appartements – bureaux) donnent des résultats positifs, malgré des loyers modérés.

Toutefois, les bâtiments et logements sont anciens et devront faire l'objet de travaux de rénovation dans le futur.

#### La Cantine :

Les revenus sont de CHF 4'287 pour des charges de CHF 41'378 (en légère baisse par rapport à 2021).

L'armée n'a pas loué les locaux en 2022. Il est très difficile de prévoir leur venue.

La Municipalité précise que l'encaissement des locations est normale en dehors de l'armée.

La cantine est peu louée, elle est surtout occupée gratuitement par les sociétés locales pour leurs manifestations.

### **Patrimoine administratif**

#### Grande-Salle :

La grande salle est un gouffre à chauffage (CHF 25'605), c'est toujours la même problématique. En kilowatts, la consommation est relativement régulière chaque année. La Municipalité a essayé diverses solutions pour réduire ces frais qui n'ont pas donné les résultats escomptés.

A noter que le bâtiment date des années 1954-1956 et que seule une rénovation globale très coûteuse permettra de réduire les charges.

La grand-salle est une nécessité pour la population étant occupée plus de 150 jours par année. Elle est mise à disposition gratuitement la plupart du temps et ne génère que peu de revenu.

### Collège du Martinet :

Le montant de la facture du mazout de chauffage pour CHF 20'475 nous a interpellés.

Nous avons constaté qu'en 2022, 100 litres de mazout coûtaient CHF 133.90. A titre comparatif, les 100 litres coûtaient CHF 61.70 en 2020. Ceci impacte bien entendu tous les bâtiments chauffés au mazout.

### Bâtiment dépôt et hangar de la voirie :

Des frais de CHF 25'900 ont été budgétisés mais seul CHF 712 ont été dépensés. La Municipalité nous a indiqué qu'un nouveau portail d'entrée de la déchèterie était prévu. Les travaux seront faits prochainement.

## Service des eaux

---

Un montant de CHF 30'000 avait été budgétisé mais finalement non utilisé. Vu la fin de la concession en faveur de Perroy, la rénovation du puits de l'Ezilière sera prévue.

## Services industriels

---

Nous avons constaté une baisse de la vente de gaz pour CHF 245'273 par rapport à 2021. Ceci est dû à un hiver plus doux et au remplacement des système de chauffage à gaz par l'installation de pompes à chaleur ou autre système sans énergie fossile.

## Etude de la commission de gestion

---

L'étude de la commission de gestion s'est portée sur les points suivants :

### Règlement du personnel et grille salariale

La commune emploie 24 personnes au 31.12.2022, soit un total équivalent temps plein de 13.3.

Le règlement du personnel date de 1990. Les salaires sont basés sur l'échelle des salaires de l'Etat de Vaud 2014/2018.

Certains articles du règlement ne sont plus d'actualité et la tendance est de le mettre à jour dans les différentes communes vaudoises afin d'actualiser les droits de l'employé comme de l'employeur. Le contrat de fonctionnaire tend à être supprimé.

Lors de leur engagement, certains candidats relèvent qu'ils perdent parfois une semaine de vacances et que l'horaire est plus élevé, mais cela ne les fait pas renoncer au poste. Les employés communaux sont affiliés à la CIP Caisse Intercommunale de Pensions.

### Formation du personnel

Le syndic encourage les employés à continuer à se former car ceci avait été peu proposé lors des précédentes législatures.

Par exemple, le responsable du centre des jeunes devant parfaire ses connaissances en management, la commune a financé sa formation qui lui est utile pour son travail.

Pour d'autres formations n'étant pas en lien direct avec leur emploi, les collaborateurs la financent eux-mêmes mais la commune leur offre volontiers quelques heures pour étudier.

### Organisation des Municipaux

Chaque commune organise ses propres dicastères, il n'y a pas de règle imposée par l'Etat de Vaud.

Chaque Municipal a la responsabilité de la gestion et de la planification de son dicastère. Il s'organise avec son suppléant en cas d'absence.

La secrétaire municipale a pris les PV des 41 séances de Municipalité et rappelle les points en cours au début de chaque séance.

### Informatique/cybercriminalité

Nous avons constaté une augmentation des frais relatifs à l'informatique de CHF 25'712 par rapport à 2021, pour un total de CHF 83'893. Ce montant englobe les fournitures, l'hébergement du site internet, l'achat du matériel ou sa location et la maintenance et mise à jour des programmes.

Cette augmentation est due à la mise à jour complète des programmes NEST et ABACUS pour un montant de CHF 18'200 qui n'était pas budgété. Ceci a été vivement conseillé par OFISA afin de rester dans les garanties de maintenance.

OFISA gère l'ensemble de l'informatique de la commune et est certifié par le label CYBER SAFE.

La Municipalité est consciente de la problématique du hacking et rend son personnel attentif. Pour exemple, la commune de Rolle n'utilisait pas les services d'une entreprise comme OFISA et gérait seule son informatique lors qu'elle a été piratée.

Une réflexion est en cours pour la mise à jour du site internet à la suite du départ de Monsieur Armand Vonnez.

### Sous-traitance des travaux d'entretien

Tous les travaux ne peuvent pas être exécutés par les collaborateurs de la commune car ils sont trop spécifiques ou chronophages.

Le renouvellement des contrats des sous-traitants se fait à leur échéance pour une nouvelle durée. Lorsque c'est possible, les petits contrats sont rassemblés auprès d'une seule société pour rationaliser les coûts (moins de frais de déplacement notamment).

*Terrain de foot* : les employés communaux font la tonte et l'arrosage et les travaux spécifiques sont fait par Terrasport SA.

*Marais III* : le nettoyage des locaux est fait par CTA Services ainsi que les vitres une à deux fois par année. L'entretien des Marais I et II est effectué par les employés communaux. Un grand nettoyage des classes est fait durant les grandes vacances d'été par le service de conciergerie et par des jeunes engagés à l'heure.

*Cimetière* : une partie des travaux est faite par Xavier Paysagiste.

*Voirie* : en été, la voirie engage du personnel temporaire pour suppléer les vacances des collaborateurs.

### Végétalisation de la Fontaine de l'école du Marais

Une facture de plus de CHF 11'000 pour l'entreprise Taiga nous a surpris.

La Municipalité a précisé que la fontaine ne fonctionnait plus et que le prix pour sa rénovation aurait été encore plus élevé. Une solution végétale avec des bancs a été trouvée.

Deux offres ont été demandées et la plus avantageuse a été retenue. Des fleurs et un arbuste ont été plantés à l'intérieur et des bancs sont disposés autour. Les élèves s'y installent volontiers.

L'entretien et l'arrosage sont faits par les employés communaux et ne devraient pas générer de frais importants par la suite.

## Remerciements

Les membres de la commission de gestion tiennent à remercier la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Pascale Ducret, pour leur précieuse collaboration et le travail accompli au cours de l'année 2022.

Nous remercions également la Municipalité et la secrétaire municipale, Mme Lucie Thalman, d'avoir publié les règlements communaux sur le site internet suite à notre discussion avec la Municipalité lors de de notre séance.

Nos remerciements vont également à l'ensemble du personnel qui œuvre chaque jour au bon fonctionnement de la commune.

## Conclusion

---

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2022 ;
2. d'adopter les comptes tels que présentés ;
3. d'en donner décharge à la boursière ;
4. d'en donner décharge à la Municipalité ;
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Pour la commission de gestion :

Sophie Croisier, Présidente



Jean-Michel Renaud



Saverio Nutricato



Marc Guillet



Nathalie Bussard, rapporteuse



TABLEAU DES CHARGES - REVENUS DES BATIMENTS  
EXERCICE 2022

Comptes	Patrimoine financier										Patrimoine administratif									
	La Chézam 1	3441	La Chézam 2	3442	La Chamrière	Cantine	Hôtel de l'Union	Collège du Martinet	Mairais et II	Omnisport	Multifonction	Mairais III	Grd Salle	Bât admin + WC publics + congél.	Hangar et dépôt voiture	Edif. 580				
<b>CHARGES</b>																				
3011 Traitement du personnel	4 428.55	39 556.40	1 614.60				4 574.40	148 778.80	49 865.75	12 988.90		20 780.80	15 603.90			1 883.05				
3012 Traitement organisme																17 148.40				
3030 Cotisations AVS	423.00	3 807.30	153.90				478.85	14 021.20	4 799.60	1 126.65		2 001.10	1 504.80			999.30				
3040 Caisse de pension	429.75	5 637.90	214.30				623.15	22 620.10	9 608.70	2 035.10		2 994.95	2 119.70			258.05				
3050 Assurance maladie	87.00	954.20	39.00				103.85	2 959.40	929.80	259.75		457.05	391.35			140.90				
3113 Achat mobilier cantine		1 020.00	503.75																	
3114 Achat matériel																				
3123 Electricité	841.95	7 647.15	503.75	6 709.05			1 760.50	13 604.30		6 620.20	3 309.15	5 233.70	2 674.75	723.70		593.25				
3129 Chauffage	11 034.05	6 731.40					20 475.70	109 201.60				25 605.60	7 887.15			9 284.55				
3133 Produits - mat entretien																				
3141 Réparation-entretien	887.10		4 699.50	1 080.05			673.40	74 424.65	11 099.20	8 537.40	48 758.40	7 337.60	45.80	712.30		9 241.50				
3152 Entretien engins									4 004.50											
3161 Loyer locaux																				
3182 Téléphone-internet		829.60										828.00								
3186 Assurance	1 288.65	278.80	1 263.10	1 020.50	346.20	3 329.55	1 610.30	7 062.15	2 008.75	3 183.45	3 506.70	4 178.80	1 861.35	355.75		1 970.05				
3189 Frais divers								1 401.65												
3223 Intérêts dettes long terme								36 066.56	11 672.20	9 930.69	27 899.38		2 309.30							
3312 Amortissements								22 195.50	147 600.00	87 400.00	173 200.00		33 000.00							
3321 Amortissement supplémentaire patr. Admin.								204 500.00												
3522 Participation ASSAGIE																				
3652 Part aux frais de paroisse prot.																1 632.65				
3652 Part aux frais de paroisse catho.																8 004.60				
3803 Attributions au fonds de rénovation																				
<b>Total charge</b>	<b>19 420.05</b>	<b>59 731.95</b>	<b>15 723.30</b>	<b>8 609.60</b>	<b>1 978.80</b>	<b>41 378.70</b>	<b>30 301.15</b>	<b>685 979.96</b>	<b>244 230.30</b>	<b>132 154.54</b>	<b>256 673.63</b>	<b>74 427.60</b>	<b>66 998.10</b>	<b>7 705.55</b>	<b>51 107.30</b>					
<b>REVENUS</b>																				
4231 Loyer	41 070.00	13 524.00	25 320.00	13 524.00	7 200.00	4 287.50							500.00							
4271 Loyer groupement scolaire																				
4271 Loyer amort g/mt scolaire								197 125.00	91 680.00	6 949.00	138 000.00									
4271 Loyer appartement concierge								95 198.00	102 180.00	23 865.00	167 029.00									
4271 Loyer UAPE								12 000.00												
4271 Location grd-salle												4 700.00								
4360 Remboursements																				
4361 Remboursements chargés soc.																				
4363 Remboursements charges soc.																				
4650 Part au chauffage de la cure								150.00	1 209.75							2 290.95				
4650 Part chauffage concierge																3 613.10				
4659 Participation chauffage	4 599.40		7 235.20																	
<b>Total revenus</b>	<b>45 669.40</b>	<b>13 524.00</b>	<b>32 555.20</b>	<b>13 524.00</b>	<b>7 650.00</b>	<b>4 287.50</b>	<b>304 473.00</b>	<b>195 069.75</b>	<b>112 892.75</b>	<b>301 029.00</b>	<b>4 700.00</b>	<b>4 700.00</b>	<b>66 998.10</b>	<b>7 705.55</b>	<b>5 964.05</b>					
<b>Réultat</b>	<b>26 249.35</b>	<b>- 46 207.95</b>	<b>16 831.90</b>	<b>4 714.40</b>	<b>5 671.20</b>	<b>- 37 091.20</b>	<b>- 30 301.15</b>	<b>- 381 406.96</b>	<b>- 49 160.55</b>	<b>- 39 261.79</b>	<b>44 355.57</b>	<b>- 69 727.60</b>	<b>- 66 998.10</b>	<b>- 7 705.55</b>	<b>- 45 202.25</b>					